

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
DU 23 NOVEMBRE 2016

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 17/11/2016
Date d'affichage : 17/11/2016

L'AN DEUX MIL SEIZE le VINGT TROIS NOVEMBRE à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

Etaient présents : MM. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, M. Daniel CHAUD, Mme Christelle LAFFAY, M. Dominique DEVOS, Mme Christine CHAVEROT, M. Gilles PUIPIER, Mme Françoise GAGNIERE, M. Julien BOLVY, Mme Martine MAGAT, M. Thierry BOST, Mme Isabelle GIRARDET, M. Fabrice DUREL, M. Gilles DURDILLY.

Absents excusés : Mme Delphine RAMPON.

Secrétaire de séance : M. Julien BOLVY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 NOVEMBRE 2016

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 28 septembre 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte rendu.

1) Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes en faveur de la Ruralité

Monsieur le Maire expose au conseil la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est donc proposé de présenter le projet concernant les travaux de la rénovation thermique et de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de la Salle Polyvalente, dans le cadre de la mise en place d'un « Plan Régional en Faveur de la Ruralité ».

Le coût pour la réalisation de la rénovation thermique et de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de la Salle Polyvalente est de 47 515 € H.T

Le plan de financement est le suivant en Hors Taxe:

Département du Rhône (40 % de 47 515 € HT)	19 006 €
Région Auvergne Rhône Alpes (40 % de 47 515 € H.T)	19 006 €
Fonds propres de la commune	<u>9 503 €</u>
Soit au total	47 515 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

2) Convention opérationnelle avec EPORA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 11 septembre 2012 informant le fonctionnement de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA)

L'EPORA est un établissement public national à caractère industriel et commercial chargé de missions de service public. L'EPORA est en effet compétent, en vertu de l'article L. 321-1 du Code de l'urbanisme et de son décret constitutif n° 98-923 du 14 octobre 1998 modifié, pour procéder à toutes acquisitions foncières et toutes opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement. L'EPORA est ainsi habilité à effectuer les études et travaux nécessaires à leur accomplissement et, le cas échéant, à participer à leur financement.

L'intervention de l'EPORA au bénéfice des Collectivités relevant de son périmètre d'intervention a été précisée dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2015-2020, dont les orientations ont été arrêtées par son Conseil d'administration du 4 décembre 2014 en retenant quatre axes d'intervention :

- Axe 1 : développement des activités économiques et recyclage des friches industrielles
- Axe 2 : Recomposition urbaine et habitat
- Axe 3 : Contribution aux grands projets structurants
- Axe 4 : Participation à la préservation des zones agricoles et des espaces sensibles.

La Commune de Saint-Forgeux souhaite engager la rénovation de son centre afin de développer et diversifier l'offre de logement notamment au cœur de son centre-bourg.

Une étude de gisements fonciers a été demandée par la Communauté de Communes du Pays de Tarare à l'agence d'Urbanisme en vue de la définition du plan d'action de l'EPORA pour faciliter le portage du foncier. Le site retenu pour la commune de Saint-Forgeux, sis rue des Tourterelles, de par ses caractéristiques, s'inscrit dans les priorités de l'EPORA et du territoire.

En effet, ce secteur comprend des tènements mutables permettant la réalisation de nouvelles opérations de logements, dans un secteur central du territoire communal.

La commune a d'ores et déjà engagé cette opération de renouvellement urbain en acquérant une ancienne menuiserie.

De même, l'EPORA est également intervenu dans le cadre d'une convention d'études et de veille foncière : WF12 - Convention d'Etudes et Veille Foncière – Place de la Mairie, signée le 22 novembre 2012 entre la Commune de Saint-Forgeux et l'EPORA.

Dans ce cadre, l'EPORA a acquis un bien immobilier :

- Parcelle AB 540 située rue des Tourterelles sur le tènement FOUILLAT d'une superficie totale de parcelle de 621 m², tènement industriel de 503 m² pour la somme de 120 000 €.

Monsieur le Maire mentionne que la présente convention opérationnelle a pour objet de poursuivre le partenariat entre la collectivité et l'EPORA, d'en définir les modalités techniques et financières, afin d'engager le recyclage foncier de ce secteur ancien du centre-bourg de Saint-Forgeux en vue d'y réaliser une opération de logements.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention opérationnelle d'une durée de 3 ans entre la commune de Saint-Forgeux et l'EPORA.

Le Conseil après avoir écouté l'exposé et à l'unanimité :

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

3) Abrogation pour modification suite à une erreur matérielle de la délibération N°41/2016 en date du 28 septembre 2016 intitulée « acquisition de la parcelle AB0474 propriété de Madame LANQUETIN Clotilde épouse MUZELLE Pierre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier la délibération N°41/2016 du 28 septembre 2016 suite à une erreur matérielle concernant l'avis des Domaines.

Monsieur le Maire expose au Conseil que Madame LANQUETIN Clotilde épouse de MUZELLE Pierre est propriétaire de la parcelle AB 0474 d'une surface de 53 m² parcelles situées 14 rue des Tourterelles, comprenant un bâtiment à usage d'habitation.

Le service des domaines, dans un avis du 2 novembre 2016, a estimé la valeur de la parcelle AB 0474 à 65 000 €.

Après négociations, le prix d'acquisition a été fixé à 100 000 €. Monsieur le Maire précise que l'opportunité de cette acquisition permettra l'aménagement du tènement FOUILLAT et la construction du bâtiment destiné à la cantine, à l'école maternelle/garderie et à des logements sociaux.

Aussi, il propose au Conseil de se rendre acquéreur de cette propriété au prix proposé.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte correspondant et précise au Conseil Municipal que l'acte sera établi par notre notaire Maître DELORME Dominique de Pontcharra sur Turdine. Les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération sont à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

4) Attribution Subvention complémentaire au Centre aéré « la Toile des Gônes »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'attribuer une subvention complémentaire pour le Centre aéré « la Toile des Gônes ». En effet, le centre aéré a accueilli des enfants de Saint-Forgeux lors des différentes semaines de vacances scolaires soit 165 jours, nous accordons une somme de 5,50 € par journée de présence/par enfant, soit une subvention total 907,50 €.

Il convient de compléter la subvention de 600 € qui a été budgétisé pour l'année 2016 soit 307.50 €

Après avoir ouï l'exposé le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

5) Informations diverses :

Monsieur le Maire informe de la réunion des Maires concernant les communes nouvelles, le regroupement de commune doit se faire afin d'avoir une bonne organisation, les collectivités doivent prendre leur décision un an avant la fin du mandat. La prochaine réunion avec les Maires des différentes communes intéressées, aura lieu le 17 janvier 2017 à 18h30 à Saint-Loup. Un représentant juriste de Mairie Conseil peut venir rencontrer les Maires pour informer sur les tenants et aboutissants d'un regroupement.

Nous avons rencontré avec Madame Christelle LAFFAY, Monsieur Denis LONGIN Directeur de la Maison du Rhône de Tarare concernant les différents dossiers du contrat triennal en cours et sur les futurs appels à projets que nous pouvons déposer auprès du département. Il nous a indiqué que pour obtenir une subvention concernant le futur dossier d'appel à projets, nous devons absolument demander le solde de la subvention concernant l'opération N°3 « Acquisition d'un tènement immobilier » avant le 1^{er} mai 2016 et pour la subvention totale pour l'opération N°4 « Création d'une cantine et Aménagement (fin des acquisitions, étude de l'architecte et étude des réseaux)» doit être achevé. Il nous informe de sa mutation aux services techniques du Département à Villefranche sur Saône.

Je reçois avec les adjoints, Monsieur Patrice VERCHERE Député et Conseiller Régional, le vendredi 25 novembre 2016 à 11h30, concernant les dossiers de demandes de subventions dans le cadre du plan d'aide à la ruralité par la région Auvergne

Rhône Alpes. Un dossier concernant la « mise en conformité de la salle Polyvalente », les conditions d'attributions, pour la demande de subvention sont rétroactives. Au 1^{er} janvier 2016.

Ensuite nous ferons deux dossiers (1^{er} dossier création restaurant scolaire, 2^{ème} dossier création de l'école maternelle et garderie) de demande de subventions pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2017, concernant l'aménagement du bourg situé Rue des Tourterelles.

Mardi 29 novembre 2016 en Mairie présentation du projet « Aménagement du Bourg » par l'architecte DEVERAUX et la Société SEMCODA porteur du projet, le Conseil Municipal est convié ainsi que les agents municipaux.

6) Affaires diverses :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé à Monsieur et Madame BESSET Jacques et à Monsieur et Madame Igor CHAVEROT, concernant le chemin en indivision « Impasse des jardins ».

TOUR DE TABLE

Madame Chantal DUJARDIN-REY :

- La Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien propose une convention pour les Temps d'Activités Périscolaires. Nous ne donnons pas suite, en effet les activités sont organisées par les Centres Sociaux actuellement.
 - Avec Julien BOLVY nous nous sommes rendus à une réunion concernant l'assainissement, l'état des lieux des travaux en cours et à finir. Aucun programme de travaux pour 2017 n'a pu être donné.
 - Le conseil d'école s'est tenue le lundi 7 novembre à l'école, l'effectif scolaire est de 64 élèves, petite baisse par rapport à l'année dernière. Remerciements pour les différents travaux réalisés par la Commune, ainsi qu'aux parents d'élèves, pour la réalisation du marquage au sol des jeux dans la cour de récréation. Différents travaux sont demandés. Le compte rendu est en Mairie. Le rapport de l'éducation nationale : Il est demandé d'effectuer le ménage tous les jours, que le bureau de la directrice soit dans une autre pièce et non sur la mezzanine.
 - Présentation des différents Permis de construire et demandes Préalables.
 - Lors de la réunion du CCAS de ce soir nous avons fait le point 119 inscrits pour le repas des anciens du mardi 6 décembre 2016. Le restaurateur retenu est Monsieur GREGOT « l'Attablée » de Saint-Forgeux. Nous avons besoin d'aide pour cette journée et pour le rangement du soir
 - Différents dons au CCAS pour une somme totale de 831.50 €.
 - Pour la distribution des ampoules LED, un tableau est tenu en Mairie, les administrés souhaitant des ampoules à LED peuvent s'inscrire. Un choix sera effectué par les membres du CCAS pour la remise des ampoules aux administrés les plus défavorisés le stock est de 60 packs de 2 ampoules.
 - Monsieur le Maire et moi-même avons reçu une famille concernant une demande d'aide pour la classe découverte de l'école publique. Nous avons réclamé certains documents concernant cette famille pour l'attribution de cette aide.
- Vendredi 2 décembre 2016 un rendez-vous a été pris concernant une demande d'aide pour une famille de l'école Saint-Ferréol pour le voyage en classe de neige.

Monsieur Daniel CHAUD :

- Commission voirie : une réunion a eu lieu sur l'organisation du déneigement pour cet hiver, Monsieur Julien CUISSARD étant en convalescence suite à une opération du genou, il sera remplacé par Monsieur MARTIN Patrice jusqu'à son rétablissement. Il a été demandé de porter l'indemnisation horaire de 40 € à 45 € sachant que les coûts des carburants et du matériel sont en augmentations constantes. Afin de répondre favorablement à cette demande, le Conseil Municipal après avoir délibéré donne un avis favorable à cette augmentation.
- Les responsables du département m'ont informés que le salage sera éparse sur les départementales.
- Monsieur DUBUISSON Pierre est venu sur la commune pour faire un état des lieux concernant le ruissellement des eaux pluviales descendants de Grévilly, il indique que la topographie est très difficile, pour mettre en œuvre un écoulement des eaux pluviales dans de bonne condition.
- Les dégâts suites aux pluies torrentielles du 22 Novembre 2016 ont causé peu de dégât, les tennis sont à nettoyer un écoulement des eaux s'est produit suite à des tuyaux de bouché dans le secteur. Les agents techniques ont procédé aux différents nettoyages à effectuer.
- Une réunion est prévue le 6 décembre à 15h00 sur place concernant la voirie au Giroud, avec la famille BROSSAT ainsi que Monsieur Denis LONGIN vice-président de la COR.
- Dorénavant une cotisation est mise en place par le CTFR « village fleuri » doit-on continuer notre partenariat ? Le Conseil après-avoir délibéré renonce au partenariat avec le comité Technique de fleurissement de la région. Le rapport concernant leur passage sur la commune ne nous est toujours pas parvenu.

- Une réception a lieu jeudi 24 novembre à 20h00 salle d'animation pour les bénévoles de notre village participant au fleurissement, présentation d'un diaporama musical réalisé par Martine MAGAT.
- Je vous invite dimanche 4 décembre à 9h00 à participer à la mise en place des différentes décorations pour les bâtiments communaux.
- Lors du passage de l'épaveuse dans les différents chemins de la commune un pneu du tracteur John Deer a été coupé. Le changement du pneumatique est préconisé.

Madame Christelle LAFFAY :

- Nous avons reçu la notification d'attribution de la subvention des amendes de police 2015 qui est de 6289 € pour une dépense de 19 000 €.
- L'amical boule nous remercie de la subvention et aussi pour la réalisation des travaux.
- Nous rencontrons des difficultés pour la réception des derniers articles pour le Bulletin Municipal, il faudrait que l'on revioie les modalités de réception des articles.

Monsieur Dominique DEVOS :

- Différents travaux de finition dans la salle polyvalente restent à faire. Les portes vont être refaites l'isolation indiquée dans le devis n'a pas été respecté. Nous serons peut-être amener à faire une Décision Modificative afin de pallier aux dépenses supplémentaires sur l'opération de la salle polyvalent.
- Réunion du 21 novembre 2016 en Mairie avec Monsieur le Maire nous avons rencontré le service des déchets de la COR, il nous informe qu'il n'y aura plus de porte à porte, plus de distribution de sacs noirs, des points de regroupement pour la collecte des déchets vont être créés d'ici 2020. Les sacs jaunes seront toujours distribués par l'intermédiaire de la COR ;
- Réunion au SYDER un point a été fait concernant les panneaux photovoltaïques sur les différents cantons, j'ai retenu que le SIMOLY a mis en place un système de prêts toits qui ne coûte rien aux propriétaires du toit l'électricité produite reviens au SYDER.
- Nous avons rendez-vous avec Monsieur le Maire et les techniciens du SYDER le 12 décembre 2016 à 9h00 en Mairie, pour faire le point sur différents travaux à venir sur la commune, nous allons pouvoir faire les travaux d'éclairage de l'église à l'identique. Le montant des travaux seront imputés en une fois sur les charges résiduelles.
- J'ai demandé un devis à Monsieur MERLE pour une chaudière pour l'église, la chaudière actuelle date. Des travaux d'étanchéité sont à faire dans ce local.
- Une date à retenir le 17 décembre 2016 salle d'animation vente d'huîtres et de produits gastronomiques pour les fêtes de fin d'année.

Madame Christine CHAVEROT :

- Lecture du courrier de la Sous-préfecture concernant les zones blanches pour la téléphonie mobile la commune n'est pas considérée en zone blanche.

Monsieur Julien BOLVY :

- Assemblée Générale de la Cantine, le coût du repas pour les enfants réguliers mangeant à la cantine est de 3,70 € et de 4,20 € pour les enfants venant à la cantine occasionnellement. Le bilan financier est positif.
 - Je vous rappelle le concours de belote le 22 janvier 2017 organisé par l'association de la cantine.
- Téléthon une sensibilisation va être faite auprès des écoles de la commune. Différentes animations vont avoir lieu sur la commune, le 2 décembre à 16h30, lâché de ballon par les enfants des écoles de Saint-Forgeux Place de la Mairie, suivi d'un goûter organisé par la bibliothèque, les gâteaux sont confectionnés par les parents d'élèves. Différentes animations salle Polyvalente et gymnase à partir de 20H00, baptême en parapente ...Merci aux volontaires pour nous aider.
- Avons-nous des retours concernant le sondage sur le panneau d'information électronique, Madame Christelle LAFFAY indique que nous avons reçu des réponses dont 40 positives.
 - Comité des Fêtes les membres du bureau ont changés : Président, Monsieur Michel GIRERD, Vice-président : Monsieur Régis LACROIX, trésorière : Madame MORFEUILLET Aurélie, Secrétaire : Madame Stéphanie MAGAT.
 - La Fête des lumières est organisée par le comité des fêtes et les commerçants de Saint-Forgeux le jeudi 8 décembre 2016 à partir de 16H30 place de la Mairie.

Monsieur Gilles PUPIER :

- Informe des difficultés rencontrées pour le paiement des emplacements par les forains lors de la vogue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H22.